

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG
COMMUNE DE BARNEVILLE-CARTERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 534.2025

Séance ordinaire du 16 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize Janvier, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, maires adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, conseillers délégués, Bertrand LADUNE, Catherine PORT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Yveline BONNET a donné pouvoir à Annie POISSON,
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le maire
Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER,
Yannis GIRARD, Cédric ASSELINE.

Madame Florence PEYROT, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Tarifs communaux 2025:

Lors du Conseil du mois de décembre 2024, les tarifs du Centre Eugène Godey ont été révisés. Il convient cependant de réviser l'ensemble des tarifs communaux. Compte tenu de l'inflation, il est proposé une hausse globale de 2% avec un arrondi au 5^{ème} de cent, et à l'euro pour les cabines de bains, les locations de garage, les occupations pour les distributeurs et et occupations du DP pour les animations estivales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants à partir du 1^{er} février 2025 :

Mentions prescrites par
la circulaire de M. le
Préfet de la Manche du
03 juin 1885

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 19

NOMBRE DE
CONSEILLERS PRESENTS

14

Date de l'avis de la
convocation :

Le 09.01.2025

Certifié exact le Maire,



Le Port, la rue de Paris, rue de la Poste, place du docteur Auvret

Zone 2

Avenue de la République, rue des quatre Volontaires, Place de l'Eglise, rue des Halles, rue des Ecoles

Zone 3

Barneville-Plage (sinistré)

2025	
<u>Occupation du Domaine Public en extérieur- prix au m²/an</u>	
zone 1	13,60 €
zone 2	8,70 €
zone 3	7,85 €
<u>Occupation du Domaine Public (terrasses « couvertes ») prix au m²/an</u>	
zone 1	8,35 €
zone 2	36,40 €
zone 3	31,95 €
Barrières Métalliques Hors Associations	3,50 €
Plantes en bac	2,75 €
Camion, Base horaire	42,95 €
Tracto Pelle, Base horaire	59,90 €
Main d'œuvre, base horaire	26,50 €
Tracteur + remorque, base horaire	
Location podium 24 h (Hors association BC)	179,00€ et 59,90€ par jour supplémentaire
Location du praticable (scène modulable) (hors association BC)	120,05€ et 59,90€ par jour supplémentaire
Location de la berce (tables et bancs, hors associations BC)	119,45 €
Création d'un panneau signalétique commerciale d'intérêt local	83,35 €
Balayeuse, base horaire	85,80 €
Location verre et chaisse	0,50 €
Salle de Sports, hors club local, l'heure	15,50 €
Salle de Sports, adhérent Club local, l'heure	6,00 €
Cirques Forfait emplacement 3 jours	298,90 €
Forfait manège une semaine	181,55 €
Emplacement par jour pour food Truck	22,65 €
Forfait électricité/ jour de présence food truck	6,00 €
<u>Cimetière</u>	
Taxe d'exhumation	44,80 €
-	
Cinquantenaire	121,30 €
Trentenaire	81,30 €
<u>Columbarium</u>	

Concession trentenaire - case pour deux urnes	327,60 €
Caveau, Dépôt ou retrait	0,90 €
Grilles d'Affichage	
Pour toute association extérieure au territoire du Pôle de Proximité de la Côte des Isles et pour les privés (commerces...)	
Cabines de bain	428,00 €
Location garages	33,00 €
Distributeur de nourriture, d'objets artisanaux, ...	167,00 €
Occupation Domaine Public animations estivales	
Moins de 60m2	153,00 €
Plus de 60m2	204,00 €

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la suite à donner à cette décision.

Suivent les signatures, pour extrait certifié conforme,
A Barneville-Carteret, le 16 Janvier 2025,
Le Maire, David LEGOUET,



Accusé de réception en préfecture
050-215000316-20250116-534_2025-DE
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025